



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Robert-Cliche  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## AVIS PUBLIC

### **Remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

**Projet de règlement 615-2-20 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol de certains secteurs, dont ceux touchés par les inondations du printemps 2019, situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville**

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2020, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement 615-2-20 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec et de l'Arrêté ministériel no 2020-033 du 7 mai 2020, en lien avec la pandémie de Covid-19, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public, si le conseil en décide ainsi.
3. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2020, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté une résolution indiquant le remplacement de la procédure habituelle par une consultation écrite, pour le projet de règlement 615-2-20 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14.
4. L'objet de ce projet de règlement vise à changer et corriger les grandes affectations du sol de certains secteurs situés à l'intérieur et d'un secteur situé à l'extérieur du périmètre urbain de la Ville afin de :
  - a. Remplacer une partie de l'affectation industrielle située en bordure de l'autoroute 73 dans le parc industriel par une affectation de conservation ;
  - b. Remplacer une partie de l'affectation mixte située à l'intersection de la rue Gilbert et de la route 173 Sud par une affectation résidentielle urbaine ;
  - c. Remplacer l'affectation résidentielle urbaine située dans le secteur de l'avenue Larochelle par une affectation publique ;
  - d. Remplacer une partie de l'affectation résidentielle urbaine située aux abords de la piste cyclable dans le secteur de la rue Martel par une affectation publique ;
  - e. Remplacer une partie de l'affectation mixte située à l'intersection de la côte Taschereau et de l'avenue Sainte-Thérèse par une affectation résidentielle urbaine ;
  - f. Remplacer une partie de l'affectation mixte située près de l'avenue du Palais et de l'avenue Boulet par une affectation résidentielle urbaine ;

- g. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur de la rue de la Courbe-Voie par une affectation publique ;
  - h. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur des rues des Récollets et de la Passerelle aux abords de la piste cyclable par une affectation publique ;
  - i. Remplacer une partie des affectations mixte et résidentielle urbaine situées dans le secteur de la rue du Versant et de l'avenue du Ramier par des affectations résidentielle urbaine et publique ;
  - j. Soustraire une partie de l'affectation forestière située près de l'autoroute 73 et des limites municipales suite à l'annexion d'une partie du territoire par la municipalité de Vallée-Jonction.
5. Une présentation détaillée du projet de règlement 615-2-20 et les plans des secteurs visés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au [www.vsjb.ca](http://www.vsjb.ca) à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.
6. Considérant l'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec qui est en cours et dont la prolongation est prévisible, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou par courriel à [d.maheu@vsjb.ca](mailto:d.maheu@vsjb.ca) avant le 8 juin 2020, 11 heures.
7. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur l'adoption du règlement 615-2-20 qui est prévue à la séance du conseil du 8 juin 2020 à 20h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2020



Danielle Maheu  
Greffière